ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

aide psychopédagogique

Question écrite n° 28389

Texte de la question

M. Michel Ménard attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les préoccupations des enseignants membres des RASED au sein des écoles publiques et des équipes d'aides spécialisées aux élèves en difficultés au sein des écoles privées. Ceux-ci, inquiets des réformes actuellement en cours dans l'éducation nationale, sont particulièrement préoccupés par l'évolution de leurs missions et l'avenir de leurs dispositifs, confrontés à un manque de personnels récurrent. Or, ces dispositifs ont une action essentielle et irremplaçable auprès des élèves en difficultés. Aussi, il souhaiterait qu'il lui précise les initiatives qu'entend prendre le Gouvernement pour garantir l'existence et le bon fonctionnement de ces réseaux dans les années à venir. Il lui demande également de lui préciser les missions que les enseignants spécialisés auront en charge à la rentrée 2008. Par ailleurs, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quel texte établit ces missions ainsi que sa date de parution.

Texte de la réponse

La durée de l'enseignement scolaire dans le premier degré est désormais fixée à vingt-quatre heures hebdomadaires dispensées à tous les élèves, auxquelles s'ajoutent deux heures au maximum d'aide personnalisée en très petits groupes pour les élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages. Ces deux heures, dégagées dans l'emploi du temps des enseignants, viennent renforcer l'action des maîtres et la différenciation pédagogique qu'ils mettent en oeuvre dans la classe dans le cadre des PPRE (programmes personnalisés de réussite éducative) avec, le cas échéant, la participation d'autres maîtres. Il s'agit de proposer une réponse adaptée à chaque élève. Dans ce nouveau contexte, le rôle des enseignants qui exercent dans les RASED devra évoluer. Il conviendra notamment que l'action de ces personnels soit mieux centrée sur les écoles où le nombre et la nature des difficultés rencontrées par les élèves sont plus importants qu'ailleurs. Cela aura, en outre, l'avantage d'éviter une dispersion inutilement coûteuse et de cibler les interventions spécialisées sur la plus grande difficulté.

Données clés

Auteur : M. Michel Ménard
Circonscription : Loire-Atlantique (5e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 28389
Rubrique : Enseignement
Ministère interrogé : Éducation nationale
Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 29 juillet 2008, page 6481
Réponse publiée le : 26 août 2008, page 7378